

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2023

## PROCÈS VERBAL

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire

### PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENE, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

### POUVOIRS :

Madame Caroline DIGARD donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI  
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES  
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE  
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER

### ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Fatima MENZEL  
Madame Nadia GHARNIT  
Madame Christelle RODRIGUES  
Monsieur Samir METIDJI  
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE



Monsieur le Maire précise que la séance du Conseil Municipal est retransmise en direct au public sous le format audio sur villeparisis.fr et sur la page Facebook.

## POINTS D'INFORMATION

**Monsieur le Maire :**

« **Festival du film d'animation au centre culturel Jacques Prévert.**

Nous avons reçu quelques classes sur ces derniers jours. Elles ont pu se saisir des enjeux de ce festival. Je voudrais aussi remercier la communauté d'agglomération qui nous accompagne et qui nous prête ses ressources de films, ses ressources documentaires, le matériel et qui nous permet avec le cinéma de Fosses d'avoir la venue de réalisateurs de qualité je pense à Monsieur Patrick Humbert, réalisateur du film « au sommet des dieux » qui a été d'une très grande générosité. Nous avons pu avoir un échange de fond et j'en suis très heureux. Je le remercie et je rappelle que c'est gratuit pour les villeparisiens »

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire :**

« Madame Devaux, vous allez l'expliquer en suivant, c'est un conseil municipal qui nous permet de venir corriger quelques points. Je vous assure que si l'on avait pu éviter de vous réunir ce soir, on l'aurait fait. Suite au conseil municipal, transmis au service de l'État, le Trésor Public, nous a rappelé à 2 obligations, dont une et c'est juste un petit discours politique que je vais avoir en introduction qui m'est particulièrement désagréable, c'est le fait de revenir sur le filet de sécurité. Le filet de sécurité qui devait être pour Villeparisis de 600 000 €, une seule fois et une seule année pour l'année 2022. C'est un filet de sécurité décidé par l'État à grand renfort de communication, ce filet de sécurité nous a été retiré en novembre 2023. C'est à dire que nous avons eu sur ces 600 000€ plus de 200 000€ d'avance. Heureusement, les services de l'État nous ont quand même informé en disant « *Soyez prudents, pas certain qu'au regard des conditions, vous n'ayez pas un durcissement des règles d'attribution et qu'elles ne vous soient pas défavorables* » et ça a été le cas. Donc, en novembre 2023, nous avons appris que nous devons rembourser l'avance versée en fin d'année 2022. En fin d'exercice budgétaire. Ce qui est très pratique. Puisque nous n'avons pas eu d'informations différentes, nous pensions que l'État allait nous demander dans un premier temps de rembourser sur 2024, ce qui n'a pas été le cas. L'État, nous a dit qu'il allait nous reprendre cette somme avancée de 200 000€ sur 2023 et nous a annoncé, une fois que nous avons transmis tous les documents pour le Conseil municipal de lundi dernier, qu'il fallait délibérer pour indiquer sur le budget 2023 cette perte de recettes, alors que les dispositions aujourd'hui qui sont offertes aux communes sont bien plus larges que celles que nous allons voter ce soir. Il faut savoir que depuis, il y a quand même eu quelques réponses ministérielles sur le sujet annonçant notamment la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices, le remboursement. C'est une réponse d'un ministre, mais pour autant pas encore mise en place aujourd'hui. Pour nous, si on a l'argent en 2023, autant rembourser tout de suite et ne pas faire courir un paiement sur plusieurs années. Même si les rapports avec les services de la direction générale des finances publiques sont excellents, même si nous pouvons travailler correctement avec eux, notamment dans le cadre de la certification des comptes et de la labellisation qui est liée, c'est quand même vraiment déroutant ».

*Monsieur le Maire précise que le procès-verbal du 18 décembre sera approuvé en même temps que celui du 20 décembre lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra en Février 2024.*

### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la commande publique, vu le Code Général des Collectivités territoriales, vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics, vu la délibération du 7 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 de la Commune, considérant que la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 a pour objet de prévoir les crédits nécessaires au remboursement de l'acompte perçu au titre du « filet de sécurité », considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires en section de fonctionnement, au chapitre 012, afin de répondre à l'augmentation importante des primes versées au titre de la Garantie Individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 011

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré ADOPTE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessous :**

**Section de fonctionnement**

<b>Objet</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Fonction</b>
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>		19 140.75 €	70	70323	518
<i>Autres redevances et recettes diverses</i>		16 782.53 €	70	70388	518
<i>Redevances et droits de service à caractère culturel</i>		771.00 €	70	7062	311
<i>Autres contributions directes</i>		420.80 €	73	73118	01
<i>Taxe sur les pylônes</i>		3 296.00 €	73	73132	01
<i>Taxe sur la consommation finale d'électricité</i>		76 680.70 €	73	73141	01
<i>Droits de places</i>		24 073.64 €	73	73154	62
<i>Subvention du département</i>		70 000.00 €	74	7473	01
<i>Dotation pour les titres sécurisés</i>		44 000.00 €	74	7485	020
<i>Redevances et droits des services à caractère social</i>		926.95 €	70	7066	4238
<i>Revenu des immeubles</i>		432.00 €	75	752	020
<i>Régularisation sur subvention versée</i>	37 500.00 €		65	65748	338
<i>Rémunération du personnel</i>	3 200.00 €		012	64111	020
<i>Remboursement acompte perçu au titre du "filet de sécurité"</i>	204 889.00 €		65	65888	01
<i>Versement à des organismes de formation</i>	- 3 705.78 €		011	6184	020
<i>Divers contrats</i>	14 641.15 €		011	611	01
<b>TOTAL</b>	<b>256 524.37 €</b>	<b>256 524.37 €</b>			

Adopté après le vote suivant :  
30 votants dont 7 pouvoirs  
24 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire)  
6 abstentions dont 1 pouvoir (Villeparisis l'avenir pour ambition)

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la commande publique, vu le Code Général des Collectivités territoriales, vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics, vu la délibération du 7 février 2023 adoptant le Budget annexe du Centre Culturel Jacques Prévert 2023, considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires en section de fonctionnement, au chapitre 012, afin de pouvoir procéder au paiement des rémunérations des salariés employés par le biais du GUSO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ADOPTE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
Rémunération du personnel	42 750.98 €		012	64131	316
Autres	- 42 750.98€		65	65888	316
TOTAL	0 €	0 €			

#### Monsieur Hervé Touguet :

« Bonsoir à tous et à ceux qui nous écoutent. Autant je comprends que la première délibération nous contraigne à nous réunir aujourd'hui, autant celle du crédit nécessaire pour le GUSO m'étonne puisque on a délibéré sur ce sujet au conseil municipal du 28 novembre. Il est écrit expressément dans la délibération qui a été approuvée que les crédits étaient inscrits au budget et aujourd'hui on fait une décision modificative. S'agissant de l'exercice 2023, j'imagine que l'on connaissait au 28 novembre, le montant dont il est question aujourd'hui, on a fait une décision modificative le 28 novembre alors pourquoi ne pas avoir tout fait le 28 novembre. Sur le fond, ça ne change rien, mais je m'interroge, j'essaie de comprendre. »

#### Monsieur le maire :

« Sur le fond, vous avez raison, ça ne change rien parce que ce n'est pas un problème financier. Les fonds nous les avons, simplement pas sur la bonne ligne. Avant ce qui dépendait du GUSO était inscrit en 65 et maintenant c'est en 012, donc c'est simplement la rectification et je vous avoue que si l'information nous avait été remontée avant le dernier conseil municipal, on l'aurait fait immédiatement. C'est tout simplement un problème d'affichage sur la bonne ligne. Donc, tout comme vous je le regrette tout autant, mais quitte à le faire autant le régulariser et ne pas attendre notamment la journée complémentaire, on le fait correctement. On est en phase de certification, ça nous contraint des fois un peu plus que ça nous libère en termes de possibilités. Là c'est le cas. Nous sommes donc tout simplement en train de mettre sur la bonne ligne, la bonne dépense, rien de plus. »

#### Adopté après le vote suivant :

30 votants dont 7 pouvoirs  
24 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire)  
6 abstentions dont 1 pouvoir (Villeparisis l'avenir pour ambition)

**Monsieur le maire :**

« Merci pour votre présence, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous et une bonne soirée ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 20

Signature	Signature
Frédéric BOUGHE Maire	Laurence GROSSI Secrétaire de séance

